

## **La réforme de la mastérisation ne doit pas devenir la pomme de discorde entre le secondaire et le supérieur !**

Un fort mouvement de contestation agite les universités depuis maintenant deux mois. C'est sans doute la réforme (dite de « mastérisation ») de la formation et du recrutement des enseignants des premier et second degrés qui est aujourd'hui au cœur des revendications des universitaires. Pourtant ceux-ci sont pour la plupart favorables à une élévation du niveau de la formation des enseignants au niveau du master et une revalorisation des carrières de leurs collègues : ce combat contre la mastérisation n'est pas de nature corporatiste et n'a pas pour but de préserver un hypothétique pré carré universitaire. Cette apparente contradiction, source d'incompréhension entre les universitaires et les professeurs du primaire ou du secondaire, est malvenue en ces temps de lutte pour la préservation d'un service public d'éducation de qualité.

Selon le Syndicat National de l'Enseignement Secondaire (voir son site internet), organisation majoritaire, il est paradoxal de constater que si l'offre de formation dans le secondaire et le début du supérieur a beaucoup évolué depuis 1950, la formation des professeurs agrégés ou certifiés n'a elle pas changé et qu'ainsi, par exemple, un certifié est toujours recruté au niveau de la licence. Sans nous étendre sur la première partie de l'assertion du SNES, qui prouve une méconnaissance grave de la réalité universitaire, nous allons nous pencher sur la seconde.

Aujourd'hui un professeur certifié en exercice a suivi peu ou prou le cursus suivant : après l'obtention du baccalauréat, il s'inscrit dans une licence de la discipline de son choix, mathématiques par exemple s'il veut devenir « prof de maths ». Après trois ans d'études, il obtient la licence et il suit un an de préparation au concours de professeur certifié. Ayant réussi celui-ci, il est recruté comme fonctionnaire stagiaire dûment rémunéré effectue une année de formation en alternance, entre le terrain et l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres. Ainsi sa formation a été de cinq ans après la bac, même s'il est vrai que concernant les grilles indiciaires, un professeur certifié est recruté au niveau d'un titulaire d'une licence. L'argument principal du SNES en faveur de la réforme de la mastérisation est qu'elle va induire une revalorisation automatique des salaires des enseignants.

Avant de montrer pourquoi cet espoir de revalorisation est assez largement vain, donnons quelques éléments sur la réforme proprement dite. Elle comporte deux versants, l'un concernant le passage au niveau master du recrutement des enseignants et l'autre, moins médiatisé, portant sur les modalités de recrutement de ceux-ci. Dans le dispositif voulu par Xavier Darcos (circulaire n°0805693 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 17 octobre 2008) tout enseignant en poste, de la maternelle au lycée, devra être titulaire d'un master. Reprenons l'exemple d'un professeur certifié : après l'obtention de sa licence, il s'inscrira en master. Ce diplôme en deux ans forme actuellement des spécialistes de haut niveau qui pourront ensuite s'orienter vers la préparation d'une thèse de doctorat ou intégrer des emplois de niveau ingénieur. En janvier de la seconde année de master, le candidat passera les écrits du concours et partira ensuite en stage de quelques semaines sur le terrain, avant de passer les oraux en juin. S'il est reçu au concours et a obtenu son master, il devient professeur en plein exercice dès la rentrée suivante.

On voit déjà apparaître une des objections majeures soulevées par les universitaires à cette réforme : notre professeur certifié vient de perdre un an de salaire (et de cotisations pour la pension) du fait de la suppression de l'année de formation en alternance. Mais ce n'est pas, loin s'en faut, la seule. Est-il raisonnable par exemple de mélanger la préparation à un concours difficile et la formation pour l'obtention d'un diplôme lui aussi difficile et devant théoriquement ouvrir un large panel de débouchés ? Si les nouveaux masters doivent voir le jour, ils devront intégrer de nombreux objectifs dont certains sont contradictoires : préparation au concours et formation à et par la recherche, formation au métier d'enseignant et enfin formation professionnalisante devant ouvrir à des métiers divers. . . Un tel master risque fort d'être un fourre-tout incohérent dévalorisant pour le diplôme et ses titulaires. Cependant le plus grave est ailleurs.

Pour comprendre ce que cache cette réforme, il faut lire l'annexe 1 de la circulaire sur la mastérisation citée plus haut, où il est expliqué que la réforme porte en fait une manière nouvelle d'envisager le recrutement des enseignants : celui-ci doit dorénavant se faire en fonction des besoins de l'employeur et non, comme par le passé, en fonction des besoins de la Nation en enseignants qualifiés. Le ministre de l'Éducation nationale se transforme ainsi en vulgaire gestionnaire de « res-

sources humaines », comme X. Darcos le sous-entend dans ses propos (par exemple sur Radio Monte-Carlo le 12 février dernier).

Ce nouvel aspect est illustré par la nouvelle épreuve orale dite de « connaissance du système éducatif » qui, par sa subjectivité même, laisse la place à toutes les discriminations, tant sociales qu'idéologiques. On peut alors lire cette réforme dans le cadre plus général de la révision des politiques publiques : le nombre de places offertes aux concours de l'enseignement secondaire a considérablement diminué depuis 15 ans (de 2000 places au CAPES de maths en 1995 on est passé à 850 en 2009) et doit encore beaucoup baisser d'ici 5 ans (division par deux ou trois). Cela correspond à la volonté de diminuer drastiquement le nombre de fonctionnaires dans l'Éducation nationale, alors que les besoins réels en enseignants ne vont que marginalement changer. Nous allons donc trouver très vite sur le marché du travail une masse de titulaires d'un master, recalés à des concours qui seront de plus en plus sélectifs (les « reçus-collés »). Ceux-ci formeront alors le vivier qui permettra d'alimenter le système éducatif en précaires corvéables à merci, transformant peu à peu les enseignants en prestataires de service extérieurs à la fonction publique (suivant en cela les préconisations de l'OCDE et de l'Union Européenne).

À terme, la revalorisation de carrière mise en avant par le SNES ne concernera plus qu'une petite minorité d'enseignants (rappelons que seuls les recrutés par concours sont titulaires et donc entrent dans les grilles indiciaires), dont la position dans le système sera fragilisée et dont on pourra alors sans heurts liquider le statut .

Mais plus grave encore, la précarisation du métier d'enseignant va considérablement baisser la qualité de l'éducation dans les établissements, rendant par exemple impossibles la mise en place d'équipes pédagogiques pérennes ou le suivi des élèves d'une année sur l'autre du fait du *turn-over* perpétuel qu'elle va instaurer. La société dans son ensemble va beaucoup y perdre.

En jouant ainsi aveuglément la carte d'une mastérisation vue comme panacée pour une revalorisation hypothétique des carrières, le SNES fait le jeu du gouvernement et risque au final d'être l'instrument d'une ruine de l'Éducation dont nos concitoyens vont souffrir pendant longtemps. Cette lourde responsabilité devrait inciter ce syndicat, influent au sein de la FSU, à réviser ses positions rapidement, sous peine de dislocation précoce du monde qu'il est censé défendre.

Jean-Yves Briend, maître de conférence en mathématiques à l'université de Provence.